

N° 3

PROCÈS-VERBAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

OTTAWA, LE LUNDI 8 JANVIER 1973

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. MacEachen, du Comité spécial institué aux fins de dresser et présenter une liste des députés qui doivent composer les Comités permanents de la Chambre en conformité des dispositions de l'article 65 du Règlement, présente le premier rapport dudit comité, dont voici le texte:

Le comité recommande que le Comité permanent des prévisions budgétaires en général soit composé des députés suivants: MM. Alexander, Balfour, Caouette (Charlevoix), Clermont, Comtois, Demers, Gauthier (Ottawa-Est), Grafftey, Langlois, Leblanc (Laurier), Lundrigan, Mather, McGrath, Nielsen, Orlikow, Poulin, Reilly, Roy (Laval) et Woolliams.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Baldwin, ledit rapport est agréé.

M. Drury, membre du conseil privé de la Reine, remet un message de Son Excellence le Gouverneur général, lequel message est lu par M. l'Orateur ainsi qu'il suit:

ROLAND MICHENER

Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire des prévisions budgétaires (A) relatives aux sommes requises pour le service du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1973, et, conformément aux dispositions de l'«Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1967», le

Gouverneur général recommande lesdites prévisions budgétaires à la Chambre des communes.

Résidence du Gouverneur général, Ottawa.

Ledit budget supplémentaire (A) pour l'année expirant le 31 mars 1973, est enregistré à titre de document parlementaire n° 291-1/132.

Sur motion de M. MacEachen, appuyé par M. Drury, il est ordonné,—Que le budget supplémentaire déposé aujourd'hui soit déféré au Comité permanent des prévisions budgétaires en général.

La Chambre reprend le débat ajourné sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Blaker,—Que l'Adresse, dont le texte suit, soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:

A Son Excellence le très honorable Roland Michener, Chancelier et Compagnon principal de l'Ordre du Canada, à qui a été décernée la Décoration des forces canadiennes, Gouverneur général et Commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

Nous, sujets très dévoués et fidèles de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblée en Parle-